

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 1 / 11

Nylon 12 GF

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Nylon 12 GF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou sans objet

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : La substance n'est pas classée comme dangereuse selon le Système général harmonisé (SGH).

Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Noir de carbone respirable

Informations supplémentaires : Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger : Aucun

Mot indicateur : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Déclaration de mise en garde : Aucun

2.3 Autres dangers :Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	N° d'enregistrement REACH	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 1333-86-4 Numéro CE : 215-609-9	-	Noir de carbone respirable	Carc. 2; H351	<1

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

En cas d'inhalation :

Non déterminé ou non disponible

En cas de contact cutané :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 2 / 11

Nylon 12 GF

En cas de contact oculaire :

Non déterminé ou non disponible

En cas d'ingestion :

Non déterminé ou non disponible

Autoprotection des secouristes :

Non déterminé ou non disponible

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus : Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Non déterminé ou sans objet

Moyens d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou sans objet

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

Non déterminé ou sans objet

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Non déterminé ou sans objet

Précautions spéciales :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Non déterminé ou sans objet

6.2 Précautions environnementales :

Non déterminé ou sans objet

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Non déterminé ou sans objet

6.4 Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Non déterminé ou sans objet

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Non déterminé ou sans objet

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 3 / 11

Nylon 12 GF

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Croatia	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ (Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	LECT à 15 minutes : 7 mg/m ³ (Valeurs limites d'exposition aux substances dangereuses sur le lieu de travail)
Cyprus	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ (Contrôle de l'atmosphère de l'usine et des substances dangereuses dans la réglementation des usines)
Czech Republic	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (Décret gouvernemental 361/2007 Sb)
Poland	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 4 mg/m ³ (fraction inhalable)
Slovakia	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT : 2 mg/m ³ ((Règlement n° 355.2006 concernant la protection des travailleurs exposés à des agents chimiques, Annexe 1) (NPEL))
Belgium	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m ³
Denmark	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	LECT : 7 mg/m ³
Finland	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	LECT à 15 minutes : 7 mg/m ³
France	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
Greece	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	LECT à 15 minutes : 7 mg/m ³
Ireland	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m ³ (fraction inhalable)
Italy	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m ³ (Legislative Decree n.81)
Portugal	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ (VLE)
Spain	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ (VLA: VLA_ED)
United Kingdom	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m ³ (WEL)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	LECT : 7 mg/m ³ (WEL)
Sweden	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m ³
Bulgaria	Noir de carbone respirable	1333-86-4	TWA: 8 mg/m ³ (Cement dust, containing less than 2% free crystalline silicon dioxide, inhalable fraction)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT : 3 mg/m ³ (fraction respirable)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 4 / 11

Nylon 12 GF

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	TWA: 5 mg/m ³ (Wool dust, wool textile dust and mixtures, containing synthetic fibers, dust from insects, down and feathers, inhalable fraction)
Hungary	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m ³ (inhalable dust)
Latvia	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 5 mg/m ³ (Fiberglass, with a polyester resin base)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m ³ (Dusts, plant and animal origin: tea dust)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 4 mg/m ³ (Carbon dust-coal, anthracite and other coal dust, oil, coke, hard coal, dark industrial soot)
Lithuania	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussière, fraction inhalable)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 5 mg/m ³ (Dust, respirable fraction)
Slovenia	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussière, fraction inhalable)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	15-Minute STEL: 20 mg/m ³ (Dust, inhalation fraction)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 1.25 mg/m ³ (Dust, respirable fraction)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	15-Minute STEL: 2.5 mg/m ³ (Dust, respirable fraction)
Austria	Noir de carbone respirable	1333-86-4	MPT 8 heures : 5 mg/m ³ (Fraction respirable)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	60-Minute STEL: 10 mg/m ³ (Respirable fraction)
Germany (TRGS 900)	Noir de carbone respirable	1333-86-4	Limit Value: 1.25 mg/m ³ (General dust limit value, alveolar fraction)
	Noir de carbone respirable	1333-86-4	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (General dust limit, inhalable fraction)
Germany (MAK)	Noir de carbone respirable	1333-86-4	8-Hour TWA: 4 mg/m ³ (Dust, general threshold limit value (inhalable fraction))

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Nom de l'ingrédient : Noir de carbone respirable

N° CAS : 1333-86-4

Travailleurs - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 5 / 11

Nylon 12 GF

Travailleurs - Effets locaux	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	0,5 mg/m ³
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effets systémiques	Aiguë - Oral	Aucun danger identifié
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Aucun danger identifié
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié
Population générale - Effet local	Aiguë - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Aiguë - Inhalation	Aucun danger identifié
	Aiguë - Dermique	Aucun danger identifié
	Chronique - Oral	Non déterminé ou sans objet
	Chronique - Inhalation	Aucun danger identifié
	Chronique - Dermique	Aucun danger identifié

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de l'ingrédient : Noir de carbone respirable

N° CAS : 1333-86-4

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/L
Sédiments d'eau douce	Aucun danger identifié
Eau de mer	0,1 mg/L
Sédiments marins	Aucun danger identifié
Microorganismes dans le traitement des eaux usées	Non déterminé ou non disponible
Sol (agricole)	Aucun danger identifié
Air	Aucun danger identifié
Chaîne alimentaire	Aucune exposition n'est prévue.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou sans objet

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Non déterminé ou sans objet

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Non déterminé ou sans objet

Protection de la peau et du corps :

Non déterminé ou sans objet

Protection respiratoire :

Non déterminé ou sans objet

Mesures générales d'hygiène :

Non déterminé ou sans objet

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 6 / 11

Nylon 12 GF

Contrôles d'exposition environnementale :

Les émissions des équipements ou des systèmes de ventilation doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement.

Mesures liées au produit (substance mélange) pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures d'instruction pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition :	Non déterminé ou sans objet
Mesures techniques de prévention de l'exposition :	Non déterminé ou sans objet

Mesures de gestion des risques pour contrôler l'exposition :

Non déterminé ou sans objet

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Non déterminé ou non disponible
Odeur	Non déterminé ou non disponible
Seuil olfactif	Non déterminé ou non disponible
pH	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair (vase clos)	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé ou non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité	Non déterminé ou non disponible
Densité relative	Non déterminé ou non disponible
Solubilités	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés oxydantes	Non déterminé ou non disponible

9.2 Autres informations

None.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 7 / 11

Nylon 12 GF

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Noir de carbone respirable	oral	DL50 Rat : >2000 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >3000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires graves

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Espèce	Résultat
Noir de carbone respirable	Sans objet	Susceptible de provoquer le cancer par voie d'exposition par inhalation.

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 8 / 11

Nylon 12 GF

Nom	Classification
Noir de carbone respirable	Groupe 2B

Programme national de toxicologie (NTP) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Noir de carbone respirable	Fish LC50 Danio reruo: >1000 mg/L (96 h)
	Aquatic Plants EC50 Desmodosmus subspicatus: >10000 mg/L (48 h)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 9 / 11

Nylon 12 GF

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Noir de carbone respirable	Le noir de carbone est une substance inorganique et ne sera pas biodégradé par les micro-organismes.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Noir de carbone respirable	Aucune bioaccumulation n'est prévue.

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données du produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur les substances :

Évaluation PBT :

Noir de carbone respirable	Cette substance n'est pas PBT.
----------------------------	--------------------------------

Évaluation vPvB :

Noir de carbone respirable	Cette substance n'est pas vPvB.
----------------------------	---------------------------------

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

12.7 Danger pour la couche d'ozone

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination des produits/emballages : Non déterminé ou non disponible

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW : Non déterminé ou non disponible

13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets : Non déterminé ou non disponible

13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées : Non déterminé ou non disponible

13.1.4 Autres recommandations d'élimination : Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 10 / 11

Nylon 12 GF

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
--	-------

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Règlementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

N° ONU	Non régulé
Nom d'expédition approprié ONU	Non régulé
Classe(s) de danger pour le transport ONU	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés.

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Page 11 / 11

Nylon 12 GF

répertorié.

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Non déterminé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Noir de carbone respirable	1333-86-4	Non dangereux pour l'eau

Autres règlements

Allemagne - TA Luft :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe	Taux d'émission de base	Concentration maximale
Noir de carbone respirable	1333-86-4			

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Sigles et abréviations : Aucun

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3

Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
---------	------------------------------

Résumé des mentions de danger dans la Section 3 :

H351	Susceptible de provoquer le cancer (state route of exposure if it is conclusively proven that no other routes of exposure cause the hazard)
------	---

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521, le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217 et le n° CE 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette FDS sont correctes à notre connaissance, sur la base des informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les informations se rapportent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec tout autre produit, sauf indication contraire dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 12.09.2021

Fiche de données de sécurité